



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Envoyé en préfecture le 11/03/2020  
Reçu en préfecture le 11/03/2020  
Affiché le 11/03/2020  
ID : 040-200039253-20200302-DEL2020YD020305-DE



L'an deux mille vingt, le deux mars à seize heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de rivières du Marensin et du Born, dûment convoqué le vingt-quatre février deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du centre médico-social de Castets, sous la présidence de M. Jean MORA.

Identifiant : DEL2020CD020305

**PRESENTS :** Marjorie LANNELUC, Corine VERDIER-SLAWINSKI, Jean MORA, Joseph DESBIEYS, Pierre LAPEYRE, Max LAFORIE, Claude BIERE, Antoine MENAUT, Jean-Paul DEZES, Jean GOURDON, Jean-Jacques LEBLOND et Gérard NAPIAS.

**ABSENTS :** Sébastien MENAUT, Pierre INDA, Ange CARAMANTE excusés.

**POUVOIR :** Ange CARAMANTE à Jean MORA, Pierre INDA à Max LAFORIE.

M. Gérard NAPIAS est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 15      Présents : 12      Pouvoir : 2

**OBJET :** Approbation des participations pour 2020 des membres du Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve les participations des communautés de communes pour 2020 selon la répartition suivante :

Participations globales année 2020	
Collectivités	Montant
Cdc MACS	6 679.20€
Cdc Côte Landes Nature	76 739.57€
Cdc Pays Morcenais	31 981.09€
Cdc Mimizan	8 335.14€

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

**Le Président.**

Jean MORA

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES

DU MARENSIN ET DU BORN